



Abus de faiblesse lors d'une dépression

Par **Remychele0212**, le **03/02/2020** à **12:45**

bonjour,

J'ai été victime d'abus de faiblesse lors d'une longue dépression par mon thérapeute..les faits sont proscrits puisque réalisés en 1993..se sont suivies 20 ans de reconstruction et c'est suite à un traitement d'acupuncture que ces faits enfouis au plus profond ont ressurgi ..que puis-je faire ..j'ai retrouvé la trace de ce thérapeute mais a priori n'exerce plus..

Par **youris**, le **03/02/2020** à **16:11**

bonjour,

depuis 27 ans, je crains que vous ne puissiez rien faire, en matière de délit la prescription est de 6 ans.

avez-vous des preuves de cet abus de faiblesse ?

quel est votre préjudice actuel ?

salutations